

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**
Délibération du Comité syndical
Séance du 30 juin 2026

Cosy n°2026_DEL070

Approbation des comptes financiers uniques de l'exercice 2025

L'an deux mille vingt six, le trente juin à 09 heures 00, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le , s'est réuni en séance ordinaire, à Terra Botanica, route d'Epinard à Angers, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 50 membres en exercice, 36 membres étaient présents, 1 pouvoir a été donné :

Etaient présents

Ilyas BARBAUD (Choletais - Cholet), Robert BIAGI (Angers Loire Métropole), Sébastien BODUSSEAU (Angers Loire Métropole), Philippe BOLO (Angers Loire Métropole), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole), Sébastien BOUSSION (Angers Loire Métropole), Alexandre BRANDT-KASPER (Loire Layon Aubance - La Possonnière), Raphaël BRUNET (Choletais - communauté d'agglomération), Séverine CHEVÉ (Anjou Loir et Sarthe - Tiercé), Eric CHOUTEAU (Mauges - Sèvremoine), Laurent DAMOUR (Angers Loire Métropole), Christine DECAËNS (Choletais - Lys Haut Layon), Josy FROGER (Angers Loire Métropole), Geneviève GAILLARD (Mauges - communauté d'agglomération), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges - Chemillé-en-Anjou), Philippe GILIS (Mauges), Laurent HAY (Mauges - Montrevault-sur-Èvre), Gérard HOSTIER (Vallées du Haut Anjou - communauté de communes), Thomas JAMME (Saumur Val de Loire - Doué-en-Anjou), Yves JEULAND (Baugeois Vallée - La Ménitrie), Jean-Luc KASZYNSKI (Loire Layon Aubance - communauté de communes), Alain TOUZET (Choletais), Dominique LARDEUX (Anjou-Bleu - communauté de communes), Jean-Christophe LEFILLATRE (Saint-Martin-du-Fouilloux), Jean-Michel MARY (Mauges - Beaupreau-en-Mauges), Yves MARY (Anjou Bleu - Ombrée d'Anjou), Alain MORINIÈRE (Choletais - communauté d'agglomération), Laetitia NAUD (Mauges - Mauges-sur-Loire), Patrice NUNEZ (Angers Loire Métropole), Chloé PELÉ (Loire Layon Aubance - communauté de communes), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Christophe POT (Baugeois Vallée - communauté de communes), Florian RAPIN (Angers Loire Métropole), Mathieu ROUSSEL (Loire Layon Aubance - Brissac Loire Aubance), Eric TOURON (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération), Sébastien VOYER (Saumur Val de Loire - Turquant)

Etaient absents

Vincent BOUDAUD (Choletais - communauté d'agglomération), Lydie BOURBON (Angers Loire Métropole), Mickaël BRETON (Angers Loire Métropole), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe (Morannes-sur-Sarthe-Daumeray)), Jérémy GIRAULT (Angers Loire Métropole), Sébastien LEFEBVRE (Angers Loire Métropole), Anthony LUSSEN (Angers Loire Métropole), Patrice MANGEARD (Angers Loire Métropole), Alain MOREAU (Vallées du Haut Anjou - Le Lion d'Angers), Laurent SAVREUX (Angers Loire Métropole), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération), Sébastien TRIQUENAU (Angers Loire Métropole), Fabien VETEAU (Angers Loire Métropole)

Ont donné pouvoir

Jackie GOULET-CLAISSE (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération) donne pouvoir à Eric TOURON (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération)

DÉLIBÉRATION

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31, L. 5711-1 et suivants ;

Vu les arrêtés datés du 30 décembre 2025 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics et à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral PREF-DRAJ-BCL n° 2026-55 du 27 mars 2026 ;

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, notamment l'article 205 ;

Vu le courrier du président du Siéml adressé au comptable public en date du 2 septembre 2025, relatif au passage au compte financier unique à compter de 2026 pour les comptes 2025 concernant le budget principal et l'ensemble des budgets annexes du Syndicat ;

Vu le règlement intérieur du comité syndical approuvé par la délibération n° 2026_DEL033 du 16 juin 2026 ;

Vu les comptes financiers uniques dressés conjointement par l'ordonnateur et le comptable public au titre du budget principal du Syndicat et des budgets annexes IRVE, GNV, PCRS et SPPDCF pour l'exercice 2025 ;

Vu le rapport de présentation des comptes financiers uniques pour 2025 du budget principal et des budgets annexes IRVE, GNV, PCRS et SPPDCF, joint en annexe ;

Considérant que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est approuvé si une majorité des voix ne s'est pas dérogée contre son adoption ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- d'approuver l'ensemble des documents constitutifs des comptes financiers uniques du budget principal du Syndicat et des budgets annexes IRVE, GNV, PCRS et SPPDCF pour l'exercice 2025, joints en annexe ;
- d'approuver et d'arrêter les résultats des comptes financiers uniques 2025 ;

Étant précisé que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Figure en pièce jointe de ce document la délibération signée à la main par la présidente de séance Christine DECAËNS

Nombre de délégués en exercice :	50
Nombre de présents :	36
Nombre de votants :	37
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	37

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy n° 2026_DEL070

Délibération du comité syndical
Séance du 30 juin 2026

Approbation des comptes financiers uniques de l'exercice 2025

Le comité syndical du Siéml, régulièrement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, s'est réuni le trente juin deux mille vingt-six à neuf heures au lieu indiqué ci-après : Centre d'affaires de Terra Botanica, route d'Épinard, 49000 ANGERS, sous la présidence du président du Siéml.

Sur les 50 délégués composant le comité syndical, étaient présents 36 membres.

Etaient présents :

Ilyas BARBAUD ; Robert BIAGI ; Sébastien BODUSSEAU ; Philippe BOLO ; Daniel BOURGEOIS ; Sébastien BOUSSION ; Alexandre BRANDT-KASPER ; Raphaël BRUNET ; Séverine CHEVÉ ; Eric CHOUTEAU ; Laurent DAMOUR ; Christine DECAËNS ; Josy FROGER ; Geneviève GAILLARD ; Patrice GRENOUILLEAU ; Philippe GILIS ; Laurent HAY ; Gérard HOSTIER ; Thomas JAMME ; Yves JEULAND ; Jean-Luc KASZYNSKI ; Alain TOUZET ; Dominique LARDEUX ; Jean-Christophe LEFILLATRE ; Jean-Michel MARY ; Yves MARY ; Alain MORINIERE ; Laetitia NAUD ; Patrice NUNEZ ; Chloé PELÉ ; Franck POQUIN ; Christophe POT ; Florian RAPIN ; Mathieu ROUSSEL ; Eric TOURON ; Sébastien VOYER

Etaient absents :

Vincent BOUDAUD ; Lydie BOURBON ; Mickaël BRETON ; Jérémy GIRAULT ; Sébastien LEFEBVRE ; Anthony LUSSON ; Patrice MANGEARD ; Alain MOREAU ; Laurent SAVREUX ; Sébastien TRIQUENAU ; Fabien VETEAU

Ont donnés pouvoir :

Jackie GOULET-CLAISSE a donné pouvoir à Éric TOURON

N'a pas pris part au vote :

Jean-Luc DAVY ; Gilles TALLUAU (par procuration donnée à M. Jean-Luc DAVY)

Secrétaire de séance :

Ilyas BARBAUD

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31, L. 5711-1 et suivants ;

Vu les arrêtés datés du 30 décembre 2025 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics et à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral PREF-DRAJ-BCL n° 2026-55 du 27 mars 2026 ;

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, notamment l'article 205 ;

Vu le courrier du président du Siéml adressé au comptable public en date du 2 septembre 2025, relatif au passage au compte financier unique à compter de 2026 pour les comptes 2025 concernant le budget principal et l'ensemble des budgets annexes du Syndicat ;

Vu le règlement intérieur du comité syndical approuvé par la délibération n° 2026_DEL033 du 16 juin 2026 ;

Vu les comptes financiers uniques dressés conjointement par l'ordonnateur et le comptable public au titre du budget principal du Syndicat et des budgets annexes IRVE, GNV, PCRS et SPPDCF pour l'exercice 2025 ;

Vu le rapport de présentation des comptes financiers uniques pour 2025 du budget principal et des budgets annexes IRVE, GNV, PCRS et SPPDCF, joint en annexe ;

Considérant que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est approuvé si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, M. Jean-Luc DAVY ne prenant pas part au vote ;

DÉCIDE

- d'approuver l'ensemble des documents constitutifs des comptes financiers uniques du budget principal du Syndicat et des budgets annexes IRVE, GNV, PCRS et SPPDCF pour l'exercice 2025, joints en annexe ;
- d'approuver et d'arrêter les résultats des comptes financiers uniques 2025.

Étant précisé que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	50
Nombre de présents :	36
Nombre de votants :	37
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	0

À Angers, le 30 juin 2026
La présidente de séance,
Christine DECAËNS



RESULTATS FINANCIERS 2025

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés de 2024	954 950,33		0,00	0,00	954 950,33	0,00
Opérations de l'Exercice 2025	45 628 051,88	44 475 813,11	14 011 383,49	24 711 419,33	59 639 435,37	69 187 232,44
TOTAUX	46 583 002,21	44 475 813,11	14 011 383,49	24 711 419,33	60 594 385,70	69 187 232,44
Résultats de Clôture PRINCIPAL 2025	-2 107 189,10			10 700 035,84		8 592 846,74
Restes à Réaliser	35 046 145,47	34 499 826,13			546 319,34	
RESULTATS DEFINITIFS PRINCIPAL avec les restes à réaliser	Déficit 2 653 508,44			Excédent 10 700 035,84		Excédent 8 046 527,40
BUDGET ANNEXE IRVE						
Résultats reportés de 2024	0,00	11 782,01	0,00	12 971,40	0,00	24 753,41
Opérations de l'Exercice 2025	1 049 991,80	1 036 369,86	1 095 393,99	1 090 348,25	2 145 385,79	2 126 718,11
TOTAUX	1 049 991,80	1 048 151,87	1 095 393,99	1 103 319,65	2 145 385,79	2 151 471,52
Résultats de Clôture IRVE 2025		-1 839,93		7 925,66		6 085,73
Restes à Réaliser	875 000,00	870 412,02				-4 587,98
RESULTATS DEFINITIFS IRVE avec les restes à réaliser	Déficit -6 427,91			Excédent 7 925,66		Excédent 1 497,75
BUDGET ANNEXE GNV						
Résultats reportés de 2024	0,00	0,00	0,00	8 419,47	0,00	8 419,47
Opérations de l'Exercice 2025	8 500,00	8 500,00	59 749,14	52 108,60	68 249,14	60 608,60
TOTAUX	8 500,00	8 500,00	59 749,14	60 528,07	68 249,14	69 028,07
Résultats de Clôture GNV 2025		0,00		778,93		778,93
Restes à Réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS GNV avec les restes à réaliser				Excédent 778,93		Excédent 778,93
BUDGET ANNEXE PCRS						
Résultats reportés de 2024	0,00	1 559 596,08	5 005,87		5 005,87	1 559 596,08
Opérations de l'Exercice 2025	557 102,79	525 372,42	782 225,59	817 888,00	1 339 328,38	1 343 260,42
TOTAUX	557 102,79	2 084 968,50	787 231,46	817 888,00	1 344 334,25	2 902 856,50
Résultats de Clôture PCRS 2025		1 527 865,71		30 656,54		1 558 522,25
Restes à Réaliser		11 062,20				11 062,20
RESULTATS DEFINITIFS PCRS avec les restes à réaliser		Excédent 1 538 927,91	Déficit 30 656,54			Excédent 1 569 584,45
BUDGET ANNEXE SPPDCF						
Résultats reportés de 2024	0,00	254 880,91	0,00	278,61	0,00	255 159,52
Opérations de l'Exercice 2025	991 921,91	1 626 923,18	23 577,59	1 498 866,70	1 015 499,50	3 125 789,88
TOTAUX	991 921,91	1 881 804,09	23 577,59	1 499 145,31	1 015 499,50	3 380 949,40
Résultats de Clôture SPPDCF 2025		889 882,18		1 475 567,72		2 365 449,90
Restes à Réaliser	2 606 334,89	1 103 360,00				-1 502 974,89
RESULTATS DEFINITIFS SPPDCF avec les restes à réaliser		Excédent -613 092,71		Excédent 1 475 567,72		Excédent 862 475,01
BUDGET CONSOLIDE						
Résultats reportés de 2024	954 950,33	1 826 259,00	5 005,87	21 669,48	959 956,20	1 847 928,48
Opérations de l'Exercice 2025	48 235 568,38	47 672 978,57	15 972 329,80	28 170 630,88	64 207 898,18	75 843 609,45
TOTAUX	49 190 518,71	49 499 237,57	15 977 335,67	28 192 300,36	65 167 854,38	77 691 537,93
Résultats de Clôture 2025 CONSOLIDE		308 718,86		12 214 964,69		12 523 683,55
Restes à Réaliser	38 527 480,36	36 484 660,35	0,00	0,00	-2 042 820,01	
RESULTATS DEFINITIFS CONSOLIDES HORS restes à réaliser						
		Excédent 308 718,86		Excédent 12 214 964,69		Excédent 12 523 683,55
RESULTATS DEFINITIFS CONSOLIDES AVEC les restes à réaliser						
	Déficit 1 734 101,15			Excédent 12 214 964,69		Excédent 10 480 863,54

RAPPORT DE PRÉSENTATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES DE L'EXERCICE 2025

Comité syndical du 30 juin 2026

SOMMAIRE

1-BUDGET PRINCIPAL	2
A. RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2
B. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3
C. RECETTES D'INVESTISSEMENT	4
D. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	5
2-BUDGET IRVE	6
A. RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7
B. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	7
C. RECETTES D'INVESTISSEMENT	7
D. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	8
3-BUDGET GNV	8
A. RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8
B. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9
C. DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	9
4-BUDGET PCRS	9
A. RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10
B. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	10
C. RECETTES D'INVESTISSEMENT	10
D. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	10
5-BUDGET SPPDCF	11
A. FONCTIONNEMENT	11
B. INVESTISSEMENT	11
6 - RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2025	12
7 - BUDGET VERT	12
A. PERIMETRE ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE	13
B. RESSOURCES DISPONIBLES	14
C. APPLICATION DE LA MÉTHODE A NOTRE TYPOLOGIE D'INVESTISSEMENTS	14
D. PART DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CONTRIBUANT A L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	15

Le présent rapport a pour objet d'apporter une information explicative et synthétique sur les comptes financiers uniques (CFU) établis par l'ordonnateur et le comptable du Siéml pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes spécifiques aux Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE), au Gaz naturel pour véhicules (GNV), au Plan Corps de Rues Simplifié (PCRS) et au Service public de production et de distribution de chaleur ou de froid (SPPDCF) de l'exercice 2025.

1-BUDGET PRINCIPAL

L'excédent de fonctionnement global de clôture 2025 est de 10,700 M€ contre 12,640 M€ en 2024, soit une baisse de 1,94 M€ (- 15,35%).

La section d'investissement, avec 46,583 M€ de dépenses pour 44,476 M€ de recettes, laisse apparaître un déficit brut de 2,107 M€ (déficit de 0,954 M€ en 2024).

L'excédent brut global de 8,592 M€, compte tenu des restes à réaliser de – 0,546 M€, laisse un nouvel excédent net de clôture 2025 de 8,047 M€ (9,719 M€ en 2024).

Il est à noter que le changement de logiciel financier a impacté le rythme des réalisations en investissement puisqu'il n'y a pas eu de mandatement pendant plus d'un mois, le retard n'a pas pu être résorbé au démarrage du nouveau logiciel à la mi-novembre et jusqu'au 31 décembre de l'exercice. Les réalisations apparaissent donc artificiellement en baisse tant en dépenses qu'en recettes.

A. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les principales recettes se résument ainsi :

- Les redevances versées au syndicat par les concessionnaires (ENEDIS, GRDF, ANTARGAZ et SOREGIES), pour 5 033 847,24 €, sont en baisse de 0,97 % par rapport à 2024. Ces redevances sont calculées notamment sur les travaux d'investissement effectués en 2023 par le syndicat.

La redevance R2 sur le contrat de concession électrique est en baisse de 1,68 %. Le montant des travaux sur lequel est calculé la redevance baisse notamment sur le programme d'effacement de réseaux. La baisse de la redevance est atténuée grâce au mécanisme de lissage prévu au contrat de concession signé fin 2019 avec ENEDIS. En effet ce mécanisme permet au Siéml de bénéficier d'un montant plancher de redevance, calculé en faisant la moyenne du produit de redevance perçu sur les 5 dernières années.

Pour 2025, les redevances se décomposent comme suit :

- R 1 électricité : 1 229 783 € ;
 - R 1 gaz : 244 089,71 € ;
 - R 2 électricité : 3 559 974,53 €.
- La part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE-C) est en baisse en brut pour atteindre 13 869 565,78 € en 2025 contre 14 072 546,12 € en 2024. Si on déduit le reversement effectué aux communes de Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou Bleu d'un montant de 343 824,69 €, il reste un montant net de taxe de 13 525 741,09 € encaissé par le syndicat en 2025, soit une baisse nette de plus de 1 %.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2024, le calcul de la taxe s'effectue de la manière suivante :

Montant de l'accise_N	=	Montant de l'accise_{N-1}	x	$\frac{\text{Quantité d'électricité fournie}_{N-2}}{\text{Quantité d'électricité fournie}_{N-3}}$	x	Variation de l'IPC
--	---	--	---	---	---	---------------------------

Bien que l'indice d'inflation ait augmenté de 1,018 %, c'est la composante liée à la consommation qui a enregistré à nouveau une baisse pour 2,09 % entre 2023 et 2022.

Il convient de préciser que le calcul de la taxe se fait uniquement sur le produit notifié par les services de la DDFIP¹ et non sur le montant réellement perçu en année n - 1. Les éventuelles régularisations versées par les fournisseurs en n - 1 et relatifs à des exercices antérieurs à l'entrée en vigueur de la réforme de la taxe, n'entrent pas dans le calcul de la taxe n + 1.

- Les produits des services et du domaine s'élèvent à 1 487 210,19 € en baisse de plus de 17 %. Ces recettes comprennent principalement les frais d'études (347 k€) sur travaux de génie civil télécom et éclairage public (lotissements notamment). Le montant de 454 k€ a été versé par Angers Loire Métropole au titre des frais de dossiers 2023 et 2024, pour la gestion effectuée par les services du Siéml sur le volet éclairage public du projet de Territoire Intelligent d'Angers Loire Métropole. Ce poste intègre également le reversement par le budget annexe PCRS² de la mise à disposition de personnel à hauteur de 190 k€, la redevance d'occupation du domaine public versée par ENEDIS pour 153 k€, les participations des collectivités au service des conseillers en énergie pour 207 k€, un rattachement de 82,5 k€ des partenaires à l'étude de structuration du service Ouest Charge (SDEF, SDE22, TE53, SDE35 et TE44) et un rattachement relatif à la participation des membres du groupement d'achat d'énergies pour 30 k€.
- Le poste des participations, subventions et contributions s'élève à 2 838 123,15 € contre 2 640 754,41 € en 2024 (+ 7,5%). Il retrace principalement la participation des communes et EPCI adhérents au service d'exploitation d'éclairage public pour 1 691 708,86 €.

Ce chapitre retrace également le remboursement des communes pour 341 k€, au titre des emprunts communaux réalisés de 2008 à 2011, ainsi que leur participation dans le cadre des expertises thermiques (47 k€) ou pour l'exploitation des chaufferies bois (95 k€). Ce poste intègre également, les subventions perçues de la FNCCR au titre de la coordination du programme CHENE (rénovation énergétique des bâtiments publics tertiaires des collectivités territoriales) pour 76 k€, au titre de l'animation du contrat COTER (contrat de développement territorial des EnR) pour 27 k€ et du programme « les générateurs » relatif au développement de l'éolien et du photovoltaïque au sol pour 20 k€. 137 k€ ont été reçus dans le cadre du service d'assistance à la gestion des systèmes d'informations géographiques, porté par le service géomatique pour les intercommunalités de Baugeois Vallée, Anjou Bleu Communauté, Vallée du Haut-Anjou et pour le Syndicat d'eau de l'Anjou.

Enfin, le syndicat a obtenu 245 k€ de FCTVA, relatif à l'entretien sur l'éclairage public, pour les dépenses de l'exercice 2024.

- Les atténuations de charges représentent un montant de 198 324,13 € en 2025 contre 221 288,00 € en 2024. Il s'agit principalement de compensations d'arrêts maladie et de la comptabilisation de la part « agent » des titres restaurant.
- Les autres produits de gestion et financiers pour 303 948,07 € correspondent d'une part aux revenus liés aux parts sociales (SOREGIES et ALTER CITES) et d'autre part aux remboursements par les assurances des sinistres en éclairage public principalement.
- Enfin les opérations d'ordre liées à la ventilation des frais d'études effectuée lors de l'apurement des programmes de travaux N - 2 (2023) et aux amortissements des subventions d'équipement se sont élevées à 973 857,61 €.

Globalement, les recettes de fonctionnement, propres à l'exercice, sont en baisse de 2,51% (en opérations réelles) par rapport à 2024 pour s'établir au total à **24 711 419,33 €** en 2025 contre 25 347 351,75 € en 2024 (- 0,635 M€). La baisse est due principalement à la diminution des produits des services et du domaine (- 0,321 M€) et à la baisse du produit de la TICFE (- 0,203 M€).

B. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses se résument ainsi :

- Les dépenses de personnel avec 6 186 317,89 € en 2025 contre 5 479 713,94 € en 2024, progressent de 12,89 %. Au 31 décembre 2025, le Siéml comptait 104,1 agents en équivalent temps plein rémunéré (contre 101,3 au 31 décembre 2024). La hausse s'explique notamment par les nouveaux recrutements de 2025 conformément aux orientations annoncées lors du vote du budget primitif pour 2025.

- Les charges à caractère général, sont en hausse de 18,8% à 2 016 961,45 € contre 1 697 885,37 € en 2024. Les principales augmentations sont les suivantes :
- les fêtes et cérémonies en hausse exceptionnelle de 97k€ du fait de l'organisation des 100 ans du Siéml,
- la participation au budget PCRS en hausse de 97 k€ (part amortissements),
- +53 k€ en remboursement des frais engagés dans le cadre du congrès AMorce dont le Siéml était partenaire,
- une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement du groupement d'achat d'énergies électricité et gaz (+48 k€).
- La maintenance de l'éclairage public est en baisse de 2,74 %, passant de 1 557 931,40 € en 2024 à 1 515 220,77 € en 2025.
- Les expertises thermiques et les études d'aides à la décision baissent de 19,7 k€ pour atteindre 204 478,48€.
- Les autres charges de gestion courante atteignent 718 631,23 € en 2025 contre 664 727,13 € en 2024. Le Siéml a versé à Angers Loire Métropole une contribution de 188 263,25 € au titre d'une participation sur la maintenance de l'éclairage public dans le cadre de son projet Territoire intelligent. 62,7k€ ont été versés en cotisation à la FNCCR. Par ailleurs, 126 563,38 € ont été versés au titre des indemnités des élus.
- Les charges financières avec un montant de 336 723,48 € en 2025 contre 363 360,93 € en 2024, sont en baisse de 7,33 %. Les taux variables ont continué de baisser sur le premier semestre 2025 pour se stabiliser aux alentours des 2% jusqu'à la fin de l'exercice.
- La subvention d'équilibre en fonctionnement du budget annexe IRVE s'est élevée à 85 000 € en 2025, en forte baisse (-245 k€), le budget IRVE ayant atteint pour le premier exercice le «petit équilibre» .
- Le budget GNV a nécessité une subvention exceptionnelle du budget principal pour 25 000 € en 2025 pour compenser une baisse de recettes du fait de la non-disponibilité de la station pour les usagers à cause de pannes multiples.
- Le reversement de la TICFE aux communes nouvelles de Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou-Bleu a représenté un montant de 343 824,69 € (conformément à la délibération 2025_DEL034 du 24 juin 2025) .
- La provision en cas de mobilisation des comptes épargne-temps a été augmentée de 114 457€ pour être portée à 365 327,64 €.
- Les opérations d'ordre, dont la dotation aux amortissements, sont en hausse de 23,9 %. Elles représentent 2 473 933,91 € en 2025 contre 1 996 640,33 € en 2024.

Globalement les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 10,27 % (en opérations totales : réelles et ordre) par rapport à 2024, pour s'établir à **14 011 383,49 €** en 2025 contre 12 706 902,17 € en 2024.

La synthèse de la section de fonctionnement est la suivante :

- **Recettes 24 711 419,33 €**
- **Dépenses 14 011 383,49 €**

Soit un excédent de 10 700 035,84 € contre 12 640 449,58 € en 2024, en baisse de 15,35 %.

C. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes se résument ainsi :

- L'affectation du résultat de l'exercice n -1 enregistré pour 12 640 449,58 €.

- Le FCTVA³ relatif aux investissements de 2024 s'est élevé à 1 682 397,77 €. Cette recette provient majoritairement de la récupération de TVA sur les travaux effectués en matière d'éclairage public, de chaufferies bois et d'achat de véhicules. Pour mémoire, le taux de récupération de TVA est de 16,404 %.
- Le montant des subventions perçu est en baisse de 2,49 %, soit 20 383 585,17 € contre 20 904 987,26 € en 2024 avec la ventilation suivante :
 - FACE⁴ : 8,318 M€ ;
 - Enedis : 2,573 M€ (dont 2,137 M€ de PCT 2024) ;
 - Participations et fonds de concours : 9,493 M€.
- Le remboursement par les communes et autres partenaires des travaux pour tiers s'est élevé à 5 603 762,72 € en 2025 contre 7 607 590,91 € en 2024 soit une baisse de 26,34%.
- 1 064 773,75 € ont été reçus de l'ADEME dans le cadre du contrat COTER (contrat de développement des énergies renouvelables thermiques) contre 899 841,97 € en 2024. Les versements interviennent au fur et à mesure de la reddition des comptes effectués auprès de l'Agence. Pour mémoire, l'ADEME a confié en 2021, au Siéml, l'animation du COTER. Le Siéml accompagne les porteurs de projets de chaleur renouvelable et attribue les aides au nom de l'ADEME. Elle apporte le financement de ces projets et rémunère le Siéml pour sa gestion du fonds. Le contrat s'est achevé en fin d'exercice 2024. L'objectif de production d'EnR fixé à 16 700 MWh a été dépassé car c'est 18 000 MWh qui ont été produits soit 107 % de l'objectif. Le partenariat a été reconduit à travers le Contrat Chaleur Territorial (CCRT) pour la période de 2024 à 2028.
- Les opérations d'ordre, à hauteur de 2 948 051,89 € contre 2 687 805,67 € en 2024, sont constituées des écritures liées à la récupération des avances sur marchés pour 474 117,98 €, et des écritures comptables d'amortissement des immobilisations pour 2 473 933,91 € (comme vu précédemment).

Le total des recettes globales est de **44 475 813,11 €** contre 51 673 127,21 € en 2024. Elles baissent de 13,93 %.

D. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Le déficit d'investissement reporté de l'exercice 2024 pour 954 950,33 €,
- le versement des subventions attribuées aux communes au titre des subventions FIPEE pour 40 000 € (programme 2019),
- le versement des subventions attribuées aux communes au titre des aides à l'efficacité énergétique (programmes BEE 2030 et aides à la régulation) pour un montant de 1 432 836,94 € contre 794 376,48 € en 2024 sont en forte hausse (71,27%),
- les participations au projet Territoire intelligent d'Angers Loire Métropole au titre de l'exercice 2024 pour 1 397 928,97 €,
- la subvention au budget annexe IRVE pour l'implantation de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques, pour un total de 650 000 €,
- les participations aux communes pour les travaux d'éclairage public réalisés sur leur patrimoine privé (mise en lumière de stade ou parking par exemple) pour 123 538,54 €,
- un acompte de participation pour une desserte de gaz au Lion d'Angers a été versé pour 38 700 €,
- les remboursements des emprunts à hauteur de 1 888 113,88 € contre 2 481 890,74 € en 2024 soit une baisse de 23,92 %,

- les logiciels pour 353 522,45 € et les immobilisations corporelles (matériels et équipements) pour 1 054 827,51 € dont 948 631,27 € de véhicules neufs pour la deuxième année de renouvellement de la flotte (renouvellement sur trois exercices),
- les dépenses concernant les travaux (réseaux, éclairage public) atteignent 28 495 782,17 €, en baisse de 11,11 %. Cette baisse est largement à l'arrêt des mandats pendant un mois, temps nécessaire à la bascule de l'ancien au nouveau logiciel financier en novembre 2025 afin de s'assurer de la ccomplétude de la reprise des données,
- 1 086 794,60 € de travaux de réalisation de huit chaufferies bois pour les adhérents du Siéml à Angrie, Soucelles, St Léger-sous-Cholet, Montrevault-sur-Evre, Durtal, St Augustin-des-Bois et Beaulieu-sur-Layon,
- 680 129,15 € ont été versés en avances à ALTER public pour les projets bâtimentaires du Siéml (la rénovation de la chapelle de Beuzon et la création du Village des Syndicats),
- Une avance de 1 571 768,18 € a été versée pour permettre le développement du budget annexe de service public de production et de distribution de chaleur ou de froid (SPPDCF) qui a été créé le 26 mars 2024,
- Les travaux pour tiers sont en baisse à 4 764 540,95 € contre 7 508 439,03 € en 2024, soit – 36,54 %. Il s'agit principalement des travaux neufs de génie civil de télécommunications,
- Les dépenses dans le cadre du COTER sont en hausse à 910 361,83 € (+ 9,63%),
- Les opérations d'ordre à hauteur de 1 447 975,59 € sont constituées notamment de la ventilation des frais d'études effectuée lors de l'apurement des programmes de travaux N - 2 (2023) pour un montant de 927 425,45 €, et des écritures comptables liées aux amortissements de subventions d'équipement pour 46 432,16 €. Elles retracent également des écritures liées à la récupération des avances sur marché pour 474 117,98 €.

Le total des dépenses globales s'affiche à **46 583 002,21 €** contre 52 628 077,54 € en baisse de 11,78 %.

En résumé, la synthèse de la section d'investissement est la suivante :

- **Recettes à concurrence de 44 475 813,11 €**
- **Dépenses d'un montant de 46 583 002,21 €**

Soit un déficit de clôture de – 2 107 189,10 €

La balance générale du budget principal pour 2025 se résume comme suit :

- Résultat d'exercice 2025 pour 9 547 797,07 € contre 12 026 987,84 € en 2024
- Excédent de fonct. de clôture pour 10 700 035,84 € contre 12 640 449,58 € en 2024
- Déficit d'investissement de clôture pour – 2 107 189,10 € contre – 954 950,33 € en 2024
- Résultat de clôture 2025 pour 8 592 846,74 € contre 11 685 499,25 € en 2024
- Restes à réaliser pour - 546 319,34 € contre - 1 965 824,69 en 2024
- **Excédent net 8 046 527,40 € contre 9 719 674,56 € en 2024**

2-BUDGET IRVE

L'excédent de fonctionnement global de clôture 2025 est de 7 925,66 € contre 12 971,40 € en 2024, soit une baisse de 5 045,74 €.

La section d'investissement, avec 1 049 991,80 € de dépenses pour 1 048 151,87 € de recettes, laisse apparaître un déficit brut de 1 839,93 € (excédent de 11 782,01 € en 2024).

L'excédent brut global de 6 085,73 €, compte tenu des restes à réaliser de – 4 587,98 € laisse un nouvel **excédent net de clôture 2025 de 1 497,75 € (29 088,08 € en 2024).**

A. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les principales recettes se résument ainsi :

Les recettes de fonctionnement affichent un montant global de **1 103 319,65 €**, représentant :

- la subvention versée par le budget principal à hauteur de 85 000 € ;
- les produits des services sont constitués d'une part des redevances des usagers pour 712 614 € et d'autre part des contributions versées par les partenaires lors des journées sur la mobilité électrique pour un montant global de 1 500 € ;
- un remboursement d'assurance pour une borne sinistrée pour 3 778,33 € ;
- l'excédent de fonctionnement reporté pour 12 971,40 € ;
- les opérations d'ordre relatives à l'amortissement des subventions reçues s'affichent à 287 455,92 €.

B. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses sont les suivantes :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 095 393,99 €** et sont ventilées comme suit :

- les abonnements électriques et le coût de l'énergie pour un montant de 705 000 € en hausse par rapport à 2024 (+ 28,04 %) du fait de l'augmentation du nombre de connexions notamment ;
- les prestations d'exploitation, supervision et abonnements pour un montant de 100 697,35 €, pour la supervision du service ;
- la maintenance pour 103 445,62 € ;
- les dépenses relatives au salon du véhicule électrique et de la mobilité alternative s'élèvent à 9 035 € ;
- 5 000 € en remboursement de frais de groupement de commandes (fourniture et pose d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques),
- autres frais divers (catalogues et imprimés, réception) pour 1 410,45 € ;
- les opérations d'ordre relatives à l'amortissement des bornes de recharge se sont élevées à 170 805,57 €.

La synthèse de la section de fonctionnement est la suivante :

- **Recettes 1 103 319,65 €**
- **Dépenses 1 095 393,99 €**

Soit un excédent de 7 925,66 €.

C. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes se résument ainsi :

- un acompte de subvention perçu des fonds Facé au titre du déploiement de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques et pour l'installation de superchargeurs, pour un montant de 30 708,93 € ;
- 52 600 € de prime Advenir pour l'installation de bornes ;
- l'excédent d'investissement reporté pour 11 782,01 € ;

- une subvention d'investissement du Siéml pour le financement des nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques pour 650 000 € ;
- 132 255,74 € de participations des communes et EPCI à installation des nouvelles bornes ;
- les opérations d'ordre relatives à l'amortissement des bornes de recharge, comme vu précédemment, se sont élevées à 170 805,57 €.

Globalement les recettes d'investissement s'élèvent à **1 048 151,87 €**.

D. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principales dépenses sont les suivantes :

- les travaux de déploiement et d'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques conformément au SDIRVE pour un montant de 762 535,88 €. 87 bornes ont été commandées, 42 stations ont été mises en service soit 82 points de charge ;
- les opérations d'ordre relatives à l'amortissement des subventions reçues, comme vu précédemment, s'affichent à 287 455,92 €.

Globalement les dépenses d'investissement s'élèvent à **1 049 991,80 €**.

En résumé, la synthèse de la section d'investissement est la suivante :

- **Recettes à concurrence de 1 048 151,87 €**
- **Dépenses d'un montant de 1 049 991,80 €**

Soit un déficit de clôture de 1 839,93 €

La balance générale du budget annexe IRVE pour 2025 se résume comme suit :

- Résultat d'exercice 2025 pour -18 667,68 € contre -14 286,22 € en 2024
- Excédent de fonct. de clôture pour 7 925,66 € contre 12 971,40 € en 2024
- Déficit d'invest. de clôture pour – 1 839,93 € contre 11 782,01 € en 2024
- Résultat de clôture 2025 pour 6 085,73 € contre 24 753,41 € en 2024
- Restes à réaliser pour - 4 587,98 € contre + 4 334,67 € en 2024
- **Excédent net 1 497,75 € contre 29 088,08 € en 2024**

3-BUDGET GNV

L'excédent de fonctionnement global de clôture 2025 est de 778,93 € contre 8 419,47 € en 2024, soit un résultat en baisse.

La section d'investissement s'équilibre avec 8 500,00 € en dépenses et en recettes. Le résultat est donc de 0 €.

L'excédent net de clôture 2025 est donc de 778,93 € (8 419,47 € en 2024).

A. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les principales recettes se résument ainsi :

- les redevances des usagers de la station pour un montant de 8 313,76 € en forte baisse par rapport à 2024 du fait des pannes répétées de la station ;
- la redevance du syndicat en tant qu'utilisateur de la station pour sa flotte de véhicules biogaz pour un montant de 17 429,49 €;
- la reprise des résultats antérieurs pour 8 419,47 € ;

- Une subvention exceptionnelle du budget principal de 15 000 € pour compenser la baisse des recettes justifiée par les pannes répétées de la station rendant impossible la vente de bioGNV ;
- un remboursement de sinistre sur la station pour 535 € (arrachement du pistolet par un usager) ;
- les opérations d'ordre relatives à l'amortissement des subventions reçues s'affichent à 8 500 €.

B. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses sont les suivantes :

- la fourniture en gaz naturel pour un montant de 22 131,81 € ;
- les prestations de maintenance de la station pour un montant de 25 492,66 € ;
- un arrondi de TVA pour 0,85 € ;
- des admissions en non-valeurs pour 3 623,82 €,
- les opérations d'ordre relatives à l'amortissement de la station d'avitaillement bioGNV se sont élevées à 8 500 €.

La synthèse de la section de fonctionnement est la suivante :

- **Recettes 60 528,07 €**
- **Dépenses 59 749,14 €**

Soit un excédent de 778,93 €.

C. DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes et les dépenses d'investissement se caractérisent exclusivement par les dotations aux amortissements des subventions reçues d'une part, et de la station bioGNV d'autre part, à hauteur de 8 500 €.

En résumé, la section d'investissement est la suivante :

- **Recettes à concurrence de 8 500 €**
- **Dépenses d'un montant de 8 500 €**

Soit un résultat de clôture de : *néant*.

La balance générale du budget annexe GNV pour 2025 se résume comme suit :

- Résultat d'exercice 2025 pour -7 640,54 € contre -13 099,75 € en 2024
- Excédent de fonct. de clôture pour 778,93 € contre 8 419,47 € en 2024
- Résultat d'invest. de clôture *néant* et également *néant* en 2024
- Résultat de clôture 2025 pour 778,93 € contre 8 419,47 € en 2024
- Restes à réaliser pour *néant* et également *néant* en 2025
- **Excédent net 778,93 € contre 8 419,47 € en 2024**

4-BUDGET PCRS

En 2025, la majorité des dépenses ont été des dépenses de fonctionnement courant et d'amortissement du PCRS.

L'excédent de fonctionnement global de clôture 2025 est de 30 656,54 € contre un déficit de 5 005,87 € en 2024.

La section d'investissement, avec 557 102,79 € de dépenses pour 2 084 968,50 € de recettes, laisse apparaître un excédent brut de 1 527 865,71 € (excédent de 1 559 596,08 € en 2024).

L'excédent brut global de 1 558 522,25 €, compte tenu des restes à réaliser de + 11 062,20 €, laisse un nouvel **excédent net de clôture 2025 de 1 569 584,45 € (1 554 697,81 € en 2024).**

A. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les principales recettes se résument ainsi :

- les redevances des partenaires suivants :
 - Enedis : 99 259,83 € ;
 - SOREGIES : 2 220,52 € ;
 - EPCI : 123 618,60 € ;
 - Communes gérant leur éclairage public : 9 062,67 € ;
 - Siéml au titre de sa compétence éclairage public : 135 838,38 €.
- les opérations d'ordre relatives à l'amortissement des subventions reçues s'affichent à 447 888 € ;

B. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses sont les suivantes :

- les charges de personnel affectées au PCRS : 190 000 € ;
- la maintenance de logiciel et hébergement pour 46 058,55 € ;
- les intérêts d'emprunt : 26 018,04 € ;
- Déficit de fonctionnement reporté : 5 005,87 € ;
- les dotations aux amortissements : 520 149 €.

La synthèse de la section de fonctionnement est la suivante :

- **Recettes 817 888,00 €**
- **Dépenses 787 231,46 €**

Soit un excédent de 30 656,54 €.

C. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes se résument ainsi :

- les participations aux investissements du PCRS versées par les communes partenaires ayant demandés un étalement du solde pour 3 687,40 € ;
- le FCTVA sur les investissements n-1 pour 1 536,02 € ;
- les opération d'ordre relatives aux amortissements : 520 149,00 € ;
- la reprise des résultats antérieurs d'investissement : 1 559 596,08 €.

D. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principales dépenses sont les suivantes :

- les acquisitions de logiciel et matériel informatiques : 7 423,14 € ;
- Le remboursement pour 14 642 € de participation au Siéml au titre de la compétence éclairage public suite au calcul du bilan du PCRS ;
- le remboursement des emprunts (554 000 € au taux fixe de 0,84 % contracté en 2020 et 900 000 € contracté en 2023 au taux de 2,9 %) pour 87 149,65 € ;
- les opérations d'ordre relatives aux amortissements des subventions reçues : 447 888 €.

En résumé, la section d'investissement est la suivante :

- Recettes à concurrence de 2 084 968,50 €
- Dépenses d'un montant de 557 102,79 €

Soit un excédent de 1 527 865,71 €.

La balance générale du budget annexe PCRS pour 2025 se résume comme suit :

Résultat d'exercice 2025 pour 3 932,04 € contre 836 586,61 en 2024

- Excédent de fonct. de clôture pour 30 656,54 € contre un déficit de 5 005,87 € en 2024
- Excédent d'invest. de clôture pour 1 527 865,71 € contre 1 559 596,08 € en 2024
- Résultat de clôture 2025 pour 1 558 522,25 € contre 718 003,60 € en 2024
- Restes à réaliser pour 11 062,20 € contre 107,60 € en 2024
- **Excédent net 1 569 584,45 € contre 1 554 697,81 € en 2024**

5-BUDGET SPDCF

Le budget annexe de service public de production et de distribution de chaleur ou de froid a été créé par la délibération n°18/2024 du 26 mars 2024. Ce budget géré en M4 car considéré comme un service public industriel et commercial, a été créé pour retracer les dépenses et les recettes de réseaux de chaleur réalisés par le Siéml. Il s'agit du deuxième exercice de ce budget.

L'excédent de fonctionnement global de clôture 2025 est de 1 475 567,72 €.

La section d'investissement, avec 991 921,91 € de dépenses pour 1 881 804,09 € de recettes, laisse apparaître un excédent brut de 889 882,18 €.

L'excédent brut global de 2 365 449,90 €, compte tenu des restes à réaliser de – 1 502 974,89 € laisse un excédent net de clôture 2025 de 862 475,01 €.

A. FONCTIONNEMENT

Les principales recettes se résument ainsi :

- 60 066,70 € de recettes en provenance des abonnés du réseau de chaleur de St-Georges-sur-Loire ;
- Vente de CEE réseau de St-Georges-sur Loire (société Economie d'énergie) : 145 200 € ;
- Vente de CEE réseau de Montrevault-sur-Evre, commune déléguée de St Pierre-Montlimart (société EDF): 1 293 600 €;
- Résultat 2024 reporté : 278,61 €

Les principales dépenses se résument ainsi :

- 21 623,42 € d'achat de bois pour le réseau de St-Georges-sur-Loire;
- 1 537,50 € pour la maintenance de la chaufferie de St-Georges-sur-Loire;
- 416,67 € de location du bâtiment attenant à la chaufferie de St-Georges-sur-Loire

La synthèse de la section de fonctionnement est la suivante :

- Recettes 1 499 145,31 €
- Dépenses 23 577,59 €

Soit un excédent de 1 475 567,72 €.

B. INVESTISSEMENT

Les principales recettes se résument ainsi :

- Avance remboursable du budget principal : 1 571 768,18 € ;
- Le solde d'investissement reporté : 254 880,91 € ;
- Écriture d'ordre pour intégration de frais de maîtrise d'œuvre en travaux : 55 155 €.

Les principales dépenses se résument ainsi :

- Réseau de St Georges-sur-Loire : frais de maîtrise d'œuvre et travaux : 531 789,12 € ;
- Réseau d'Orée d'Anjou : frais de maîtrise d'œuvre et travaux : 32 917,36 € ;
- Réseau de Sèvremoine : frais de maîtrise d'œuvre et travaux : 42 735,17 € ;
- Réseau de Montrevault-sur-Evre : frais de maîtrise d'œuvre et travaux : 188 194,31 € ;
- Réseau des Hauts d'Anjou : frais de maîtrise d'œuvre et travaux : 141 130,95 € ;
- Écriture d'ordre pour intégration de frais de maîtrise d'œuvre en travaux : 55 155 €.

La synthèse de la section de d'investissement est la suivante :

- Recettes 1 881 804,09 €

- Dépenses 991 921,91 €

Soit un excédent de 889 882,18 €.

La balance générale du budget annexe SPPDCF pour 2025 se résume comme suit :

- Résultat d'exercice 2025 pour 2 110 290,38 € contre 255 159,52 € en 2024
- Excédent de fonct. de clôture pour 1 475 567,72 € contre 278,61 € en 2024
- Excédent d'invest. de clôture pour 889 882,18 € contre 254 880,91 € en 2024
- Résultat de clôture 2025 pour 2 365 449,90 € contre 255 159,52 € en 2024
- Restes à réaliser pour – 1 502 974,89 € contre – 56 329,09 € en 2024
- **Excédent net à 862 475,01 € contre 198 830,43 € en 2024**

6 - RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2025

- Résultat d'exercice 2025 pour 11 635 711,27 € contre 13 345 188,48 € en 2024
- Excédent de fonctionnement de clôture pour 12 214 964,69 € contre 12 657 113,19 € en 2024
- Excédent d'investissement de clôture pour 308 718,86 € contre 871 308,67 € en 2024
- Résultat de clôture 2025 pour 12 523 683,55 € contre 13 528 421,86 € en 2024
- Reste à réaliser pour – 2 042 820,01 € contre – 2 017 711,51 en 2024
- **Excédent net 10 480 863,54 € contre 11 510 710,35 € en 2024**

7 - BUDGET VERT

Depuis l'exercice 2024, les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants doivent intégrer une annexe environnementale, appelée "budget vert", à leur compte administratif. Cette obligation, introduite par l'article 191 de la loi de finances pour 2024, vise à évaluer l'impact des dépenses locales en faveur de la transition écologique.

Outre l'obligation réglementaire, le Siéml perçoit cette démarche comme une opportunité précieuse pour valoriser son engagement en faveur de la transition énergétique. Elle permet non seulement de mettre en lumière les actions entreprises et leurs effets positifs, mais aussi de disposer d'indicateurs précis pour évaluer leur évolution dans le temps. Cette approche offre également l'avantage d'identifier d'éventuelles actions ayant un impact moins favorable, afin de définir des axes de progrès pertinents et d'ajuster notre stratégie en conséquence.

En 2025, la même méthodologie a été adoptée qu'en 2024, d'autant plus qu'à nouveau l'analyse se concentre essentiellement sur l'axe 1 relatif à l'atténuation du changement climatique (cf. plus bas), conformément aux obligations de l'année. Seul l'axe 6 « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » est ajouté pour l'exercice 2025.

Nous avons choisi de mettre en avant les types de dépenses incontestablement favorables en raison de leur objet, ainsi que celles ayant un impact défavorable. Nous avons également identifié les actions que nous considérons comme neutres, telles que les opérations de travaux sur les réseaux. Enfin, les actions pour lesquelles il nous était difficile de définir une méthode de cotation ont été classées comme « non cotées ».

A. PERIMETRE ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

Exercice 2024 (comptes produits en 2025) : l'analyse portait uniquement sur l'axe "atténuation du changement climatique" et concernait spécifiquement les dépenses réelles d'investissement exécutées sur certains comptes des budgets principaux et annexes appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57. Les seuls comptes concernés incluaient notamment les frais d'études, les terrains nus et bâtis, les bâtiments publics et scolaires, les réseaux de voirie, et divers matériels de transport.

Exercices 2025 et 2026 (comptes produits en 2026 et 2027) : l'obligation s'étend aux axes "adaptation du changement climatique" (2027) et "préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles"(2026), couvrant l'ensemble des dépenses réelles d'investissement exécutées, hors remboursements en capital des annuités d'emprunt, pour les budgets en M57 et M4.

À compter de l'exercice 2027 (comptes produits en 2028) : l'analyse s'étendra à l'ensemble des six axes de la taxonomie européenne, sous réserve de la disponibilité des ressources méthodologiques.

Ces six axes de la taxonomie européenne qui sont :

1. Atténuation du changement climatique
 - Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et promotion des énergies bas carbone.
 - Exemples : développement des énergies renouvelables, efficacité énergétique, électrification des transports.
2. Adaptation au changement climatique
 - Réduction des vulnérabilités face aux impacts du climat (sécheresses, inondations, canicules...).
 - Exemples : infrastructures résilientes, gestion des ressources en eau, prévention des catastrophes naturelles.
3. Utilisation durable des ressources en eau et des milieux aquatiques
 - Protection et gestion efficace de l'eau pour éviter sa pollution et sa surexploitation.
 - Exemples : réduction des consommations d'eau, préservation des zones humides, amélioration de l'assainissement.
4. Transition vers une économie circulaire
 - Réduction des déchets, recyclage et optimisation des ressources.
 - Exemples : éco-conception, réemploi des matériaux, valorisation des déchets, allongement de la durée de vie des produits.
5. Prévention et réduction de la pollution
 - Diminution des polluants affectant l'air, l'eau et les sols.
 - Exemples : réduction des émissions industrielles, traitement des eaux usées, limitation des substances toxiques.
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
 - Préservation des espaces naturels et des espèces menacées.
 - Exemples : reboisement, limitation de l'artificialisation des sols, agriculture durable.

B. RESSOURCES DISPONIBLES

Pour accompagner les collectivités dans cette démarche, plusieurs outils et guides méthodologiques sont mis à disposition.

- La maquette de l'annexe du compte administratif / CFU : un modèle de l'état annexé "Impact du budget pour la transition écologique" est disponible, présentant des tableaux par axe de la taxonomie européenne et un tableau de synthèse.
- Outil d'aide à la conception de l'annexe (comptes M57) : un tableur facilite la saisie des données d'exécution budgétaire et la cotation des dépenses. Cet outil est dédié aux collectivités appliquant l'instruction M57.
- Guides méthodologiques : des documents détaillés sont disponibles pour orienter la cotation selon les différents axes, notamment pour l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, et la préservation de la biodiversité.

Ces outils et guides ont été élaborés par des collectivités locales, en co-construction avec l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) pour la cotation des enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et avec CDC Biodiversité pour l'évaluation de l'impact environnemental des dépenses sur la biodiversité.

Le Siéml s'est appuyé sur la méthodologie de cotation et d'analyse recommandée dans ces référentiels pour évaluer les dépenses d'investissement 2025.

C. APPLICATION DE LA MÉTHODE A NOTRE TYPOLOGIE D'INVESTISSEMENTS

Le Siéml est pleinement engagé dans la transition écologique à travers divers investissements : la production et le déploiement d'énergies renouvelables, la rénovation énergétique des bâtiments publics, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, ainsi que l'acquisition de véhicules électriques ou fonctionnant au bioGNV. Nous œuvrons également à la réduction de la consommation énergétique de nos infrastructures, notamment par la modernisation et l'optimisation des réseaux d'éclairage public, l'implantation de systèmes de gestion énergétique intelligents, et le soutien aux projets d'économie circulaire liés à l'énergie.

Depuis le premier exercice, nous appliquons rigoureusement la méthodologie recommandée pour la complétude des annexes et des comptes concernés.

Pôle CCR – Travaux sur les infrastructures et réseaux de distribution publique d'électricité

- Extensions : classées comme neutres par défaut, conformément à la taxonomie européenne.
- Renforcements et sécurisations : considérés comme neutres, car ces travaux permettent uniquement de maintenir l'existant.
- Effacements : considérés comme neutres.
- Génie civil télécom : impact neutre, tout comme la destruction de transformateurs.

Les dépenses d'extension et d'entretien des réseaux de distribution d'électricité sont considérées comme neutres par défaut. S'il est démontré que ces dépenses sont directement liées au raccordement d'installations de production d'électricité renouvelable, ces dépenses sont assimilées à des installations de production d'énergie renouvelable et sont donc classées "favorables". Dans l'attente d'étudier plus précisément ces cas spécifiques, la classification "neutre" est retenue.

Pôle EDTC – Éclairage public et territoire connecté

- Interventions de dépannage et géoréférencement : considérées comme neutres, car elles visent le maintien de l'existant.
- Investissements en faveur de la trame sombre : classés comme favorables en raison de leur impact positif sur la biodiversité.

- Déploiement du réseau LoRaWAN et des solutions de territoire connecté : favorables, car ces technologies permettent de réduire les déplacements grâce à la télérelève, contribuant ainsi à la diminution des émissions de GES.
- Investissements dans du matériel d'éclairage public moins énergivore : impact favorable, en raison de la réduction de la consommation énergétique et des émissions associées.
- Installation de bornes IRVE: favorables car incitant à la transition vers une mobilité plus verte.

Les dépenses de dépannage et de réparation de l'éclairage public sont, par défaut, intégrées cette année dans la cotation neutre, en attendant une analyse plus fine de leur impact sur les différents axes concernés, notamment l'atténuation du changement climatique. En effet, certaines interventions contribuent à l'amélioration de la qualité du réseau et des équipements, apportant ainsi un effet positif à la lutte contre le changement climatique comme le remplacement de luminaires défectueux par des leds ou la réparation d'armoires de commande permettant d'optimiser la gestion de l'éclairage.

Pôle COR – Rénovation batimentaire et flotte de véhicules« verte »

- Avances à ALTER dans le cadre du Village des Syndicats : favorable sous l'angle de la rénovation du bâtiment.
- Acquisition de véhicules électriques ou fonctionnant au bioGNV : reconnu pour ses faibles émissions de gaz à effet de serre, le bioGNV est considéré comme étant très favorable à l'atténuation du changement climatique. Les véhicules fonctionnant au bioGNV émettent environ 40 grammes de CO2 équivalent par personne.km, soit 3,5 fois moins qu'un véhicule diesel équivalent. Ainsi, l'achat de véhicules légers fonctionnant au bioGNV peut être considéré comme une dépense favorable.
- Les achats de logiciel ou de téléphonie sont considérés comme neutres.

Pôle SETAO – Actions en faveur de la transition énergétique

- Les subventions d'équipement dédiées à la rénovation énergétique des bâtiments (programme BEE 2030) ainsi que les aides à l'efficacité énergétique, notamment celles liées à la régulation sont considérées comme favorable,
- les chaufferies bois qui permettent une réduction de consommation d'énergie sont considérées comme favorables,
- les réseaux de chaleur qui permettent une réduction de consommation d'énergie sont considérées comme favorables.

D. PART DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CONTRIBUANT A L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

En 2025, la part des dépenses d'investissement cotées et identifiées comme "vertes" au titre de l'atténuation du changement climatique et de la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes, représentent **16,27%** (5,89 % en 2024) de notre investissement total.

83,73% des dépenses cotées sont considérées comme neutres sur l'axe 1 « atténuation du changement climatique ».

81,75 % des dépenses cotées (en montant) réalisées par le pôle SETAO sont vertes.

Notes de bas de pages :

[1](#) Direction départementale des finances publiques

[2](#) Plan corps de rue simplifié

[3](#) Fonds de compensation de la TVA

[4](#) Fonds d'amortissement des charges d'électrification



Département du **MAINE-ET-LOIRE**

Siège :

Perception : **SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'ANGERS**
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE

**COMPTES FINANCIERS
UNIQUES CONSOLIDES
DU SIEM
2025**

Arrêté - Signatures

Présenté par le **PRESIDENT DE SEANCE**

A ANGERS, le 30 JUIN 2026

Délibéré par le Comité réuni en Session Ordinaire

A ANGERS le 30 JUIN 2026
LES VICE-PRESIDENTS,

Florian RAPIN

Jean-Michel MARY

Ilyas BARBAUD

Jackie GOULET-CLAISSE

Sébastien BODUSSEAU

Laurent DAMOUR

Jérémy GIRAULT

Geneviève GAILLARD

Alain MORINIERE

Mathieu ROUSSEL

Gérard HOSTIER

Christophe POT

Dominique LARDEUX

Patrice NUNEZ

ERIC TOURON

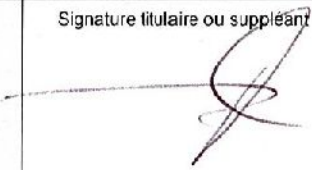
Certifié exécutoire par le Président du Comité, compte tenu de la réception en Préfecture le
et de la publication le

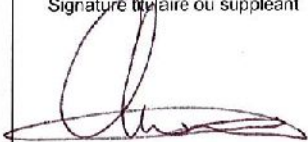
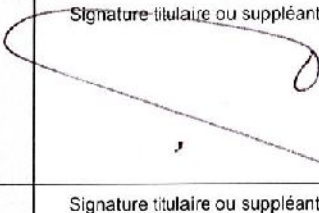
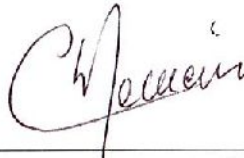
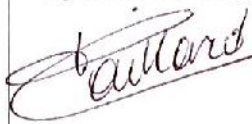
A ANGERS, le

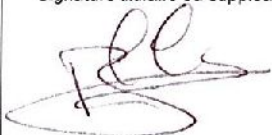
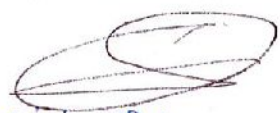
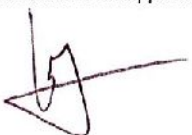
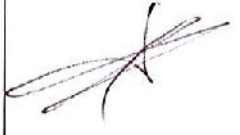
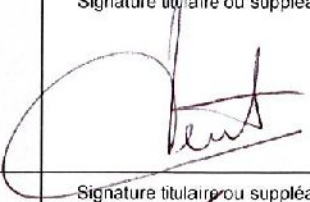
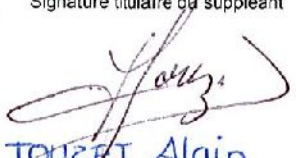
LE PRESIDENT DE SEANCE,

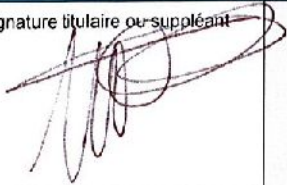
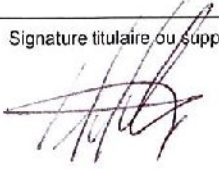
Christine DECAENS

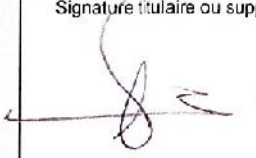
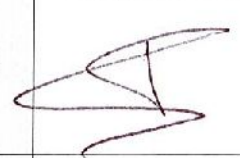
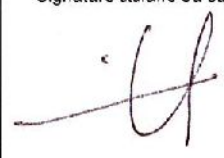


NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT	
BARBAUD Ilyas	Choletais	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BIAGI Robert	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BODUSSEAU Sébastien	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BOLO Philippe	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BOUDAUD Vincent	Choletais	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BOURBON Lydie	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BOURGEOIS Daniel	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BOUSSION Sébastien	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT	
BRANDT-KASPER Alexandre	Loire Layon Aubance	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BRETON Mickaël	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BRUNET Raphaël	Choletais	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
CHEVÉ Séverine	Anjou Loir et Sarthe	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
CHOUTEAU Eric	Mauges	Signature titulaire ou suppl�ant 	Mandataire
DAMMOUR Laurent	Angers Loire M�tropole	Signature titulaire ou suppl�ant 	Mandataire
DAVY Jean-Luc	Anjou Loir et Sarthe	Signature titulaire ou suppl�ant 	Mandataire
DECA�NS Christine	Choletais	Signature titulaire ou suppl�ant 	Mandataire
FROGER Josy	Angers Loire M�tropole	Signature titulaire ou suppl�ant 	Mandataire
GAILLARD Genevi�ve	Mauges	Signature titulaire ou suppl�ant 	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT	
GIRAULT JérémY	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GOULET-CLAISSE Jackie	Saumur Val de Loire	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire 
GRENOUILLEAU Patrice	Mauges	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
GUIOTON Hubert	Mauges	Signature titulaire ou suppléant  GILIS Philippe	Mandataire
HAY Laurent	Mauges	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
HOSTIER Gérard	Vallées du Haut Anjou	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
JAMME Thomas	Saumur Val de Loire	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
JEULAND Yves	Baugeois Vallée	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
KASZYNSKI Jean-Luc	Loire Layon Aubance	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
LANDREAU Dominique	Choletais	Signature titulaire ou suppléant  TOUZET Alain	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT	
LARDEUX Dominique	Anjou Bleu	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
LEFEBVRE Sébastien	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
LEFILLATRE Jean-Christophe	Angers Loire Métropole G5	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
LUSSON Anthony	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MANGEARD Patrice	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MARY Jean-Michel	Mauges	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
MARY Yves	Anjou leu	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
MOREAU Alain	Vallées du Haut Anjou	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MORINIÈRE Alain	Mauges	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
NAUD Laëtitia	Mauges	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT	
NUNEZ Patrice	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
PELÉ Chloé	Loire Layon Aubance	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
POQUIN Franck	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
POT Christophe	Baugeois Vallée	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
RAPIN Florian	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
ROUSSEL Matthieu	Loire Layon Aubance	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
SAVREUX Laurent	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
TALLUAU Gilles	Saumur Val de Loire	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire 
TOURON Eric	Saumur Val de Loire	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
TRIQUENAU Sébastien	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT	
VETEAU Fabien	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
VOYER Sébastien	Saumur Val de Loire	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire

POUVOIR

Je soussigné (e) TALLUAU

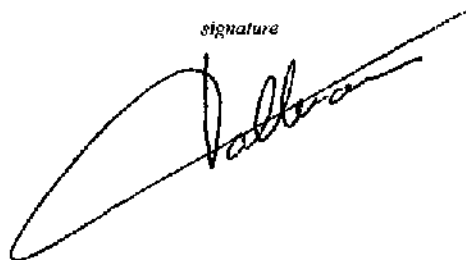
DONNE POUVOIR à : ...DAVY Jean Luc.....

Pour me représenter

Du Conseil syndical du 30 juin 2026

Fait le 23 juin 2026

signature

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Talluau', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop at the beginning.

Pouvoir

Je soussigné(e)

..... Jackie GOULET CLAISSE

donne pouvoir à :

Mme / M. ERIC TOURON

délégué titulaire siégeant au comité syndical.

Afin de me représenter au comité syndical du Siéml du 30 juin 2026 à 9 h et organisé à Terra Botanica, route d'Epinard, Angers.

Fait à Saumur le 29/06/2026

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».

Bon pour pouvoir

G. Goulet

S.I.E.M.L. - BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 2025				
REPORT SUR 2026 DES RESTES A REALISER 2025				
M.57	PROGR.	RECETTES		
Chap. 13	C.1311		Subvention ADEME/COTER chaufferies	424 378,56 €
	C. 1318		Participation Mauges Communauté gaz	160 000,00 €
	C. 1321	AB23	Prog. FACE AP 2023	585 326,99 €
	C. 1321	S23	Prog. FACE SN 2023	807 260,71 €
	C. 1321	ABEx23	Prog. FACE AE 2023	184 620,49 €
	C. 1321	S 24	Prog. FACE SN 2024	1 954 729,25 €
	C. 1321	ABEx24	Prog. FACE AE 2024	350 916,15 €
	C. 1321	AB24	Prog. FACE AP 2024	618 847,58 €
	C. 1321	SN 25	Prog. FACE SN 2025	3 349 547,00 €
	C. 1321	AB 25	Prog. FACE AP 2025	3 082 652,86 €
	C. 1321	EXT 25	Enedis : TC Extensions (BT) 2025 (PCT)	2 080 000,00 €
	C. 1328	EXT 21	Usagers - TC Extensions (BT) 2021	300 000,00 €
	C. 1328	EFF 21	Usagers - Effacements de réseaux 2021	102 140,49 €
	C. 1328	EXT 22	Usagers - TC Extensions (BT) 2022	500 000,00 €
	C. 1328	EXT 23	Usagers - TC Extensions (BT) 2023	547 756,40 €
	C. 1328	EXT 25	Usagers - TC Extensions (BT) 2025	1 292 985,25 €
	C. 1328	EP 23	Usagers - Eclairage Public 2023	1 122 213,22 €
	C. 1328	EP 24	Usagers - Eclairage Public 2024	1 506 008,75 €
	C. 1328	EP 25	Usagers - Eclairage Public 2025	1 676 318,14 €
				20 645 701,84 €
	C. 4582X		Travaux pour Tiers (voir liste ci-annexée)	8 672 874,10 €
	C.4582800		Travaux pour Tiers (COTER)	3 012 070,53 €
	C.4582802		Travaux pour Tiers (CCRT)	2 169 179,66 €
				13 854 124,29 €
				34 499 826,13 €

A ECOUFLANT,



Jean-Luc DAVY
Le Président du Syndicat
20 févr. 2026

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 2025				
REPORT SUR 2025 DES RESTES A REALISER 2026				
M.57	PROGR.	DEPENSES		
Chap.13	C.1321	AB Ex 19	Subvention d'équipement	38 294,00 €
				38 294,00 €
Chap. 20	C. 2031		Frais d'études chaufferies	24 013,20 €
	C. 2051		Logiciels	98 858,24 €
				122 871,44 €
	C. 2041482	BEE203020	Subvention d'Equipement BEE2030 - 2020	28 360,00 €
	C. 2041482	BEE203021	Subvention d'Equipement BEE2030 - 2021	58 007,00 €
	C. 2041482	BEE203022	Subvention d'Equipement BEE2030 - 2022	819 734,00 €
	C. 2041482		Aides à la régulation	58 126,47 €
	C.2041482	TI	Subvention d'équipement TI	1 260 000,00 €
	C.20422	GAZ	Desserte gaz le Lion d'Angers	106 500,00 €
				2 330 727,47 €
Chap. 21	C. 2158		Autres installations, matériel et outillage techniques	2 292,37 €
	C. 21838		Matériel et équipements informatiques	54 339,91 €
	C. 21848		Mobiliers	2 381,46 €
				59 013,74 €
Chap.23	C. 2313		Travaux raccordement bornes bat .Arobase	6 912,72 €
	C. 2315	EFF 21	Effacements des réseaux 2021	171 907,24 €
	C. 2315	EFF 22	Effacements des réseaux 2022	470 441,83 €
	C. 2315	ABEx 23	Prog. FACE A/B Extension 2023	150 000,00 €
	C. 2315	ABEx 24	Prog. FACE A/B Extension 2024	116 282,84 €
	C. 2315	AB23	Prog. FACE A/B 2023	100 000,00 €
	C. 2315	AB24	Prog. FACE A/B 2024	525 937,35 €
	C. 2315	AP25	Prog. FACE AP25	3 063 864,73 €
	C. 2315	S 2024	Sécurisations 2024	500 000,00 €
	C. 2315	SN25	Sécurisations 2025	4 131 744,14 €
	C. 2315	EXT 23	Extensions 2023	977 479,01 €
	C. 2315	EXT 25	Extensions 2025	2 294 533,45 €
	C. 2315	RENF 23	Prog. Renforcements 2023	50,00 €
	C. 2315	RENF 24	Prog. Renforcements 2024	500 000,00 €
	C. 2315	RENF 25	Prog. Renforcements 2025	163 393,29 €
	C. 2315	LORA	Install GATEWAY LORA	34 984,50 €
	C. 2317		Travaux Neufs d'Eclairage Public Transférés	5 523 557,64 €
	C. 2317	GEO	Travaux d'Eclairage Public géoréférencé	630,00 €
	C. 2317	TC	Travaux d'Eclairage Public territoire connecté	22 508,98 €
	C. 2318		Chaudière bois - Compétence chaleur renouvelable	205 151,85 €
				18 959 379,57 €
Chap. 458X	C. 458x		Travaux pour Tiers (voir liste ci-annexée)	7 908 348,88 €
	C.4581800		Travaux pour Tiers (COTER)	3 471 644,71 €
	C.4581802		Travaux pour Tiers (CCRT)	2 155 865,66 €
				13 535 859,25 €
				35 046 145,47 €

* MONTANT HT

A ECOUIER ANT



Jean-Luc DAVY
Le Président du Syndicat
20 févr. 2026

BUDGET ANNEXE I.R.V.E.

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET I.R.V.E. 2025			
REPORT SUR 2026 DES RESTES A REALISER 2025			
M.4		DEPENSES	
Chap. 20	C. 2051	Logiciels	4 600,00 €
			4 600,00 €
Chap. 23	C. 2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	870 400,00 €
			870 400,00 €
			875 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET I.R.V.E. 2025			
REPORT SUR 2026 DES RESTES A REALISER 2025			
M.4		RECETTES	
Chap. 13	C. 1311	Subvention d'Equipement ETAT (FACE)	601 599,72 €
	C. 1312	Subvention d'Equipement REGION	- €
	C. 1314	Subvention d'Equipement COMMUNES	147 020,26 €
	C. 1316	Subvention d'Equipement - autres établissements publics locaux	121 792,04 €
			870 412,02 €
			870 412,02 €

A ECOUFLANT, le



Jean-Luc DAVY
Le Président du Syndicat
30 janv. 2026

BUDGET ANNEXE P.C.R.S.

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PCRS 2025			
REPORT SUR 2026 DES RESTES A REALISER 2025			
M.57		DEPENSES	
Chap.13	C.1316	Subvention d'investissement autres établissements publics locaux	
			- €
Chap. 20	C.2051	Logiciels	- €
			- €
Chap. 21	C. 21838	Matériel et équipements informatiques	- €
			- €
Chap. 23	C. 2318	Immobilisations en cours - acquisition PCRS	- €
			- €
			- €

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PCRS 2025			
REPORT SUR 2026 DES RESTES A REALISER 2025			
M.57		RECETTES	
Chap. 13	C.1312	Subvention d'investissement région	- €
	C.13148	Subvention d'investissement autres communes	11 062,20 €
	C.13158	Subvention d'investissement autres groupements	- €
			11 062,20 €
			11 062,20 €

A ECOUILLANT



Jean-Luc DAVY
Le Président du Syndicat
27 janv. 2026

**BUDGET ANNEXE
S.P.P.D.C.F**

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET SPPDCF 2025			
REPORT SUR 2025 DES RESTES A REALISER 2026			
M.57		DEPENSES	
Chap. 20	C.2031	Frais d'études - Les Hauts-d'Anjou	21 397,05 €
	C.2031	Frais d'études - Sèvremoine	27 843,00 €
	C.2031	Frais d'études - Mazé-Milon	111 887,50 €
	C.2031	Frais d'études - Montrevault-sur-Evre	59 099,14 €
	C.2031	Frais d'études - Noyant-Village	81 200,00 €
	C.2031	Frais d'études - Orée-d'Anjou	42 299,15 €
			343 725,84 €
Chap. 21	C. 2128		- €
			- €
Chap. 23	C. 2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - St Georges-sur-Loire	2 415,00 €
	C. 237	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles - Montrevault-sur-Evre	107 394,05 €
	C. 238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles - Montrevault-sur-Evre	2 152 800,00 €
			2 262 609,05 €
			2 606 334,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET SPPDCF 2025			
REPORT SUR 2025 DES RESTES A REALISER 2026			
M.57		RECETTES	
Chap. 13	C.1311	Subvention d'investissement établissement national - St Georges-sur-Loire	428 300,00 €
	C.1311	Subvention d'investissement établissement national - St Pierre-Montlimart	675 060,00 €
			1 103 360,00 €
			1 103 360,00 €

A ECOUFLANT,



Jean-Luc DAVY
Le Président du Syndicat
30 janv. 2026